



EXPLOITATION DE LA PENICHE-RESTAURANT DE MONTREUX-CHATEAU

Avis de publication

1. OBJET

Offres de candidatures concernant l'exploitation de la péniche- restaurant de MONTREUX-CHATEAU.
L'exploitation de l'équipement se fera sous la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

2. DUREE

La durée d'exploitation est fixée à 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2020.

3. COLLECTIVITE DELEGANTE

GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération- Place d'Armes - 90020 BELFORT Cedex- Tel : 03.84.54.24.24

4. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU CONTRAT D'EXPLOITATION

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération met à la disposition de l'exploitant des locaux aménagés à usage de restaurant et le matériel nécessaire à cette activité.

La prestation est l'exploitation de la péniche- restaurant de Montreux-Château.

L'exploitant versera à la Ville annuellement une redevance en 2 fois.

5. RETRAIT DES DOCUMENTS

Les documents seront adressés aux candidats sur simple demande auprès de la Direction du Tourisme par courriel : mreverchon@mairie-belfort.fr

6. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Les candidats doivent justifier de la régularité de leur situation au regard de leurs obligations fiscales et sociales.

Ils apporteront en appui leurs références et expériences en la matière.

7. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Lundi 24 août à 12h

8. CONDITIONS D'ENVOI

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté. Ce pli devra contenir, dans une seule enveloppe, les pièces demandées et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal. Il devra parvenir à l'adresse suivante :

Grand Belfort Communauté d'Agglomération -A l'attention de la Direction du Tourisme- Hôtel de Ville et du
Grand Belfort-Place d'Armes- 90020 BELFORT Cedex

L'enveloppe portera la mention « Candidature pour l'exploitation de la Péniche-restaurant de MONTREUX CHATEAU -Ne pas ouvrir »

9. EXAMEN DES OFFRES DE CANDIDATURES

L'examen des offres de candidatures se fera sur la base des critères suivants :

-Garanties et expériences professionnelles dans la gestion de services comparables,

-Aptitude du candidat à assurer le fonctionnement et la continuité du service.

A l'issue de cette analyse, les candidats seront auditionnés. Puis, un classement sera établi après les auditions.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire pourra être donné par :

Marie REVERCHON, Direction du Tourisme- Tel : 03.84.54.27.49

Une visite du site et des locaux concernés pourra être organisée sur demande des candidats et après rendez-vous pris auprès de Marie REVERCHON.

11. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : août 2020

